



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PARÇAY-MESLAY

Délibération n° 2025-08

Séance du mardi 9 décembre 2025

Objet : Attribution d'une aide  
financière à [REDACTED]

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de Parçay-Meslay, légalement convoqués le trois décembre, se sont réunis en séance non publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Président.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>11</b>
<b>Présent.e.s :</b>	<b>10</b>
<b>Pouvoir.s :</b>	<b>1</b>
<b>Absent.e.s :</b>	<b>0</b>
<b>Votant.e.s :</b>	<b>11</b>

**Présent.e.s :**

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Christine BOULAY, Madame Brigitte RICHARD, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Madame Geneviève PICARD, Madame Sylvie PIGUET, Madame Slavica TANKOSKA, Monsieur Georges SOTY.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 11 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

**Ont donné pouvoir à :**

Madame Françoise YSABELLE à Monsieur Jean-Pierre GILET.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :**

Monsieur Jean-Pierre GILET.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 10/12/2025
- date de publication : 10/12/2025

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 037-263701815-20251209-DELIB\_2025\_08-DE



**Monsieur le Vice-président expose :**

**CONSIDÉRANT** que, par courrier en date du 26 septembre 2025, l'assistante sociale de secteur (Conseil Départemental d'Indre-et-Loire) formule auprès du CCAS une demande d'aide financière au profit de [REDACTED] demeurant [REDACTED] à Parçay-Meslay d'un montant de 400,00 euros.

**CONSIDÉRANT** l'examen du dossier de demande d'aide établi par l'assistance sociale et ses pièces annexes ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre GILET, Vice-Président du CCAS, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;


**Le Conseil d'Administration,**

**Après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** une aide financière de 400 euros au profit de [REDACTED] ;

- **PRÉCISE** que cette aide financière sera directement versée par le Centre Communal d'Action Sociale par mandat administratif au fournisseur d'électricité concerné.

Le secrétaire de séance,  
  
Jean-Pierre GILET

Le Président,  
  
Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 037-263701815-20251209-DELIB\_2025\_08-DE

